

Commune de Bernex

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 Juin 2024 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 7 Juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothée Tupin, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois, Emilien Abgrall, Richard Martinez, Marie Perard, Stéphane Vesin, Sylvie Trincaz, Jean-Jacques Bertoni, Pierrarnaud Christin.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Sandie Masson, Laurine Carraud (excusées), Edouard Betemps,

Procurations : Sandie Masson à Jean-Yves Guegan, Laurine Carraud à Dorothée Tupin
M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

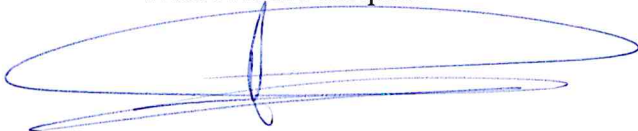
Le conseil municipal,

- 1) Approuve le procès-verbal de la séance du 11 Avril 2024
- 2) Autorise le Maire à signer les avenants à la convention de subvention 2023/2026 entre le Département de la Haute-Savoie et la commune qui entérine le transfert d'une subvention supplémentaire de 300.000,00 € octroyée à l'origine pour le remplacement du télésiège de Pré-Richard vers la création d'une piste de luge sur rail 4 saisons
- 3) Modifie les tarifs Hiver des remontées mécaniques et ajoute un forfait espace liberté en partenariat avec Châtel, La Chapelle d'Abondance et Torgon
- 4) Modifie les tarifs d'entrée à la patinoire et de location de patins à glace
- 5) Sollicite une subvention du conseil départemental de la Haute-Savoie au taux le plus élevé possible pour le financement de travaux de rénovation énergétique par l'installation d'un chauffage électrique performant à la bibliothèque communale dont le coût estimatif s'élève à 14.561,20 € H.T.
- 6) Fixe le prix du repas qui sera servi à la cantine scolaire de l'école publique de Bernex aux enfants fréquentant cette école à compter du 1^{er} septembre 2024 et pour l'année scolaire 2024/2025 à 6,00 euros. Arrivée de Madame Dorothée Tupin.
- 7) Fixe le prix de l'heure de garderie périscolaire à 3,20 euros et l'heure et demie à 4,80 euros pour l'année scolaire 2024/2025
- 8) Reporte l'approbation du règlement des services périscolaires à la prochaine réunion
- 9) Décide de rembourser à M. Patrice Mariettaz, agent de maîtrise, le coût de la visite médicale préalable au renouvellement de la validation du permis de conduire les véhicules poids lourds qu'il a payé soit la somme de 38,00 euros et à Monsieur Vincent Peilleux, agent de maîtrise principal, le coût de la visite médicale d'accident du travail qu'il a payé soit la somme de 26,50 euros alors que ces frais étaient à la charge de la commune
- 10) Approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2023
- 11) Approuve le bilan des actions de formation des élus au cours de l'exercice 2023 qui est néant
- 12) Accorde au Football Club du Gavot une subvention de 2.372,00 euros et à l'association Wos-Events une subvention de 810,75 euros
- 13) Entend la lecture du courrier de Mme Nathalie Pouyez tendant à acquérir la parcelle cadastrée section A sous le n° 1188 lieudit l'Essiron appartenant à la commune. Le

conseil municipal ne souhaitant pas vendre ce terrain propose de lui louer pour la somme de 25,00 euros par an pendant 5 ans

- 14) Entend la lecture du courrier de M. François Birraux qui souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée section A sous le n° 4587 lieudit les Vernes appartenant à la commune. Il est proposé d'aller voir sur place.
- 15) Ne formule pas d'observation particulière sur le projet de déclaration d'intérêt général relative au plan pluriannuel de gestion de la végétation rivulaire du bassin versant des Dranses et l'Est lémanique
- 16) Souhaite mettre en place le télétravail dans la collectivité et sollicite l'avis du comité social territorial du centre de gestion de la fonction publique territoriale
- 17) Discute d'affaires diverses (Pose d'un banc dans le cimetière, demande d'ouverture du bureau de vote le 30 juin 2024 pour les législatives à 9h en raison du départ de la course de la Dent d'Oche devant la mairie à 8h30, problème du stationnement dans le village de Creusaz)
- 18) Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :
 - . parcelles sises 2222 Route de Grange-Blanche cadastrées section D sous les numéros 2247, 3021, 3023, 3024, 1812, 1371 et 1813 (locaux dans copropriété)
 - . parcelles sises 2222 Route de Grange-Blanche cadastrées section D sous les numéros 2247, 3021, 3023, 3024, 1812, 1371 et 1813 (locaux dans copropriété)
 - . parcelles sises 2222 Route de Grange-Blanche cadastrées section D sous les numéros 2247, 3021, 3023, 3024, 1812, 1371 et 1813 (locaux dans copropriété)
 - . parcelles sises 48 Impasse de l'Essiron cadastrées section A sous les numéros 1002, 1005, 1006, 1007, 2715, 2716, 3061, 3062, 3068 et 3070
 - . parcelle sise 669 Route du Télésiège cadastrée section C sous le numéro 2119
 - . parcelle cadastrée section A sous le numéro 4800 lieudit Les Plattes
 - . parcelles sises 2222 Route de Grange-Blanche cadastrées section D sous les numéros 2247, 3021, 3023, 3024, 1812, 1371 et 1813 (locaux dans copropriété)
 - . parcelles sises 417 Route de Sur les Crêts cadastrées section D sous les numéros 2379 et 2799
 - . parcelles sises 2222 Route de Grange-Blanche cadastrées section D sous les numéros 2247, 3021, 3023, 3024, 1812, 1371 et 1813 (locaux dans copropriété)
 - . parcelles sises 127 Chemin du Planchamp cadastrées section A sous les numéros 3911 et 3916
 - . parcelles cadastrées section C sous les numéros 2100, 2102 et 2103 lieudit La Fouly (locaux dans copropriété)
 - . parcelle cadastrée section A sous le numéro 1912 lieudit Planchamp Est
 - . parcelles sises 2222 Route de Grange-Blanche cadastrées section D sous les numéros 2247, 3021, 3023, 3024, 1812, 1371 et 1813 (locaux dans copropriété)

Le Maire
Pierre André Jacquier



Le secrétaire
Jean-Yves Guegan

